



Les indications écrites en vert correspondent à des ajouts d'information en plus des débats.

### **Etaient présents :**

- ANQUEZ Benoît, DDTM 62
- BRUYELLE Jean-Charles, représentant de Nord Nature Environnement
- BROCCQUET Dominique, SIVU Bois Machy
- CHERIGIE Valérie, Directrice du Symcéa
- COQUET Dominique, Conchy-sur-Canche
- DESCHARLES Jean-Claude, maire de St Josse
- DELATTRE Emilie, Symcéa
- FORTIER Francis, représentant de la fédération de pêche et Président de la commission thématique
- LECLERCQ Marcel, Ligny-sur-Canche
- MARTIN Christian, représentation de l'association pour la sauvegarde des moulins
- MAROTTE Othilia, Conservatoire des espaces naturels
- ROSAN Philippe, OFB
- ROUSSELLE Arnaud, technicien Symcéa

### **Ordre du jour :**

1. Introduction
  - a. Présentation de l'enjeu et des objectifs
  - b. Présentation de la méthode
  - c. Calendrier
2. Présentation de l'objectif
  - a. Argumentaire de l'objectif
  - b. Les points de mise en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027
3. Les propositions d'actions
  - a. Schéma d'une disposition
  - b. Liste d'actions proposées en lien avec les retours d'expérience

### **Remarques et discussions :**

#### **Introduction :**

La sécheresse de cet été s'est bien fait ressentir même si le bassin est résilient. Le Bras de Bronne par exemple a été au plus bas et cela devient de plus en plus récurrent.



### Objectif :

Mr BRUYELLE fait remarquer que le mot « suffisant » dans l'arrêté peut prêter à confusion.

Le saumon remonte toujours là où il s'est smoltifié, donc là où il a enregistré la physico-chimie du milieu. Les altérations anthropiques des milieux aquatiques amènent le saumon à ne pas se reproduire là où il est réellement né. Il faut parler de la truite qui est l'espèce repère puisque son cycle entier d'effectue dans le cours d'eau. La continuité sert aussi aux autres espèces listées dans le 214-17.

Il faudra faire la distinction entre les seuils agricoles qui ne sont plus utilisés actuellement et les ouvrages légaux.

Il ne faut pas oublier la basse vallée de la Canche dans les priorités puisqu'un seul ouvrage bloquant en bas de Canche bloque tout le reste du bassin versant.

### Les actions :

On pourrait envisager une note communicante sur les obligations règlementaire lors des ventes des moulins.

- Orientation 1 : Améliorer la connaissance et la mutualisation des données sur les ouvrages
  - Mettre à disposition et tenir à jour la base de données ROE

La base de données DREAL est actualisé tous les 6 mois. Il faudrait demander à mettre à jours les usages même si le travail peut être très lourd. De nos jours, on trouve encore des ouvrages.

Il faudra faire attention à la mise en disposition puisque certaines données sont privées.

- Orientation 2 : Restaurer la continuité écologique et sédimentaire
  - Prioriser les travaux RCE

Il faudra ajouter « dans toutes conditions hydrauliques » puisque même lorsqu'il reste un peu d'eau dans le cours d'eau, le dispositif n'est pas franchissable. On ajoutera « dans la limite de fonctionnement de l'aménagement indiqué dans l'étude préalable ».

Il faudra aussi prendre en compte les évolutions climatiques (sécheresses plus intenses ...) puisqu'un dispositif franchissable actuellement peut ne plus l'être tout l'année. Il faut s'assurer que le dispositif soit franchissable lors de la période de migration.

- Mettre en place un groupe de concertation

Pas de remarques sur cette disposition

### Prochaine réunion :

La prochaine réunion aura lieu le 6 décembre à 14h à la maison du bois et nous traiterons le sujet des zones humides.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_



**Compte rendu :**  
CLE de la Canche :  
Commission thématique « Gestion des milieux  
aquatiques »

7/06/2022

Monsieur FORTIER Francis, Président de la commission « Gestion des milieux aquatiques » de la CLE